

Les chauves-souris sont protégées

- 21 espèces en Loire-Atlantique, comme en Bretagne

Protégées par les arrêtés ministériels du 17 avril 1981 et 23 avril 2007

=> Interdiction de les détruire, enlever, naturaliser et perturber intentionnellement, les individus comme les sites/gîtes qu'elles fréquentent

Certaines, les plus vulnérables sont "*d'intérêt communautaire*" en Europe

Ce statut protégé est justifié par les menaces qui pèsent sur les chauves-souris et le constat de leur régression



Les chauves-souris sont menacées



La régression des chiroptères en Europe

→ Les causes



Les pesticides

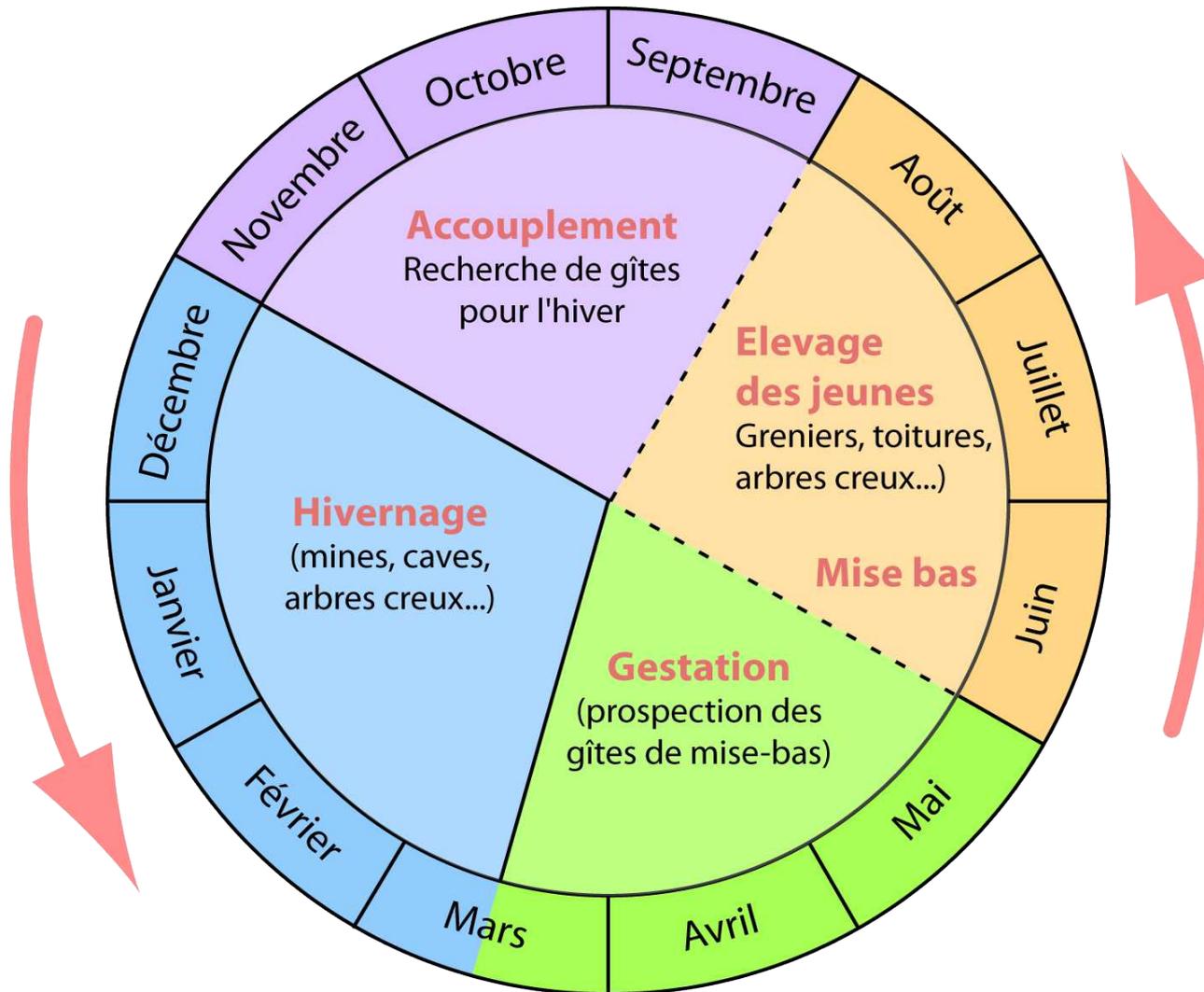
La dégradation des paysages ruraux

La destruction directe

La raréfaction de l'habitat disponible dans le bâti.



Une année de chauves-souris



Intérêt des ponts pour les chauves-souris

- Utilisation potentiellement tout au long de l'année
- Hiver: petites fissures, disjointements très réduits, le plus tamponné possible => hibernation
- Été: espaces un peu plus ouverts, pour accueillir plusieurs individus => colonie de mise-bas
- Certains individus y sont presque toute l'année, notamment des mâles

Convention de partenariat entre le CD44 et le Groupe Mammalogique Breton

- Durée : depuis 2011
- Objectif commun : prendre en compte la présence des chauves-souris dans les ouvrages avant travaux d'entretien et de rénovation afin de préserver ces espèces protégées et les gîtes qu'elles fréquentent
- Enjeu important : plusieurs milliers d'individus dans les ponts, rien qu'en Loire-Atlantique !
- Expertises chiropérologiques

Contenu des expertises chiroptérologiques

1. Diagnostic hivernal et rapport d'assistance sur l'ensemble des ouvrages d'arts concernés par des travaux de réfection
2. Diagnostic estival et rapport d'assistance sur les ouvrages concernés par des travaux de réfection présentant un intérêt chiroptérologique
3. Suivi des travaux et sauvetage éventuel des chiroptères
4. Suivi de la recolonisation des ouvrages après travaux et aménagements pendant 2 ans et à 5 ans
5. Intervention exceptionnelle



Diagnostic hivernal

- Analyse des travaux et des ouvrages soumis à des interventions au cours de l'année (10 à 25)
- Expertise des ponts soumis à des travaux susceptibles d'impacter les chiroptères (6 à 20)
- Les ouvrages occupés en hiver :
 - font l'objet de préconisations visant à prendre en compte les chauves-souris pendant les travaux
 - Pas de travaux avant le diagnostic d'été

*En hiver, ce sont les ponts les plus « épais »
qui sont intéressants !*



Exemple : Pont de grand-lande à la Fresnay-en-Retz (RD87)

- Localisation

- Description

- Intérêt pour les Chiroptères

- Espèces présentes et effectifs

- Travaux envisagés

- Photos

Pont à dalots



Ouvrage favorable aux chauves-souris. De larges disjointements, à reinspecter en période estivale.

1 Murin à moustache le 26/12/2011 + 1 Murin de Naterrer le 24/04/2012

Remplacement de dalots



Diagnostic estival

- Tous les ouvrages notés favorables l'hiver sont prospectés à nouveau en été (juin)
- Si présence à nouveau (colonie de mise-bas ou individus isolés)
 - **Les travaux ne doivent, autant que faire se peut, pas démarrer avant septembre-octobre**
 - **Préconisations visant à prendre en compte les chauves-souris pendant les travaux**



Suivi des travaux et sauvetage éventuel des chauves-souris

- Si les travaux sont réalisés alors qu'il y a des chauves-souris dans le pont (**à éviter au maximum mais pas toujours possible**)
- Marquage des fissures favorables
- S'assurer qu'il n'y a pas de chauve-souris durant les travaux
- Boucher les fissures le temps des travaux
- Déboucher à la fin



Suivi de la recolonisation

- Les ouvrages ayant bénéficié de travaux sont visités et suivis pendant 2 ans
 - **Sorties hivernales**
 - **Sorties estivales**
- Ils font également l'objet d'un suivi 5 ans après
- Une évaluation est réalisée sur la réussite et de la pertinence des préconisations
- Les résultats annuels font l'objet de rapports annuels (2) au service ouvrage d'art du Département.



Interventions réalisées entre 2011 et 2015



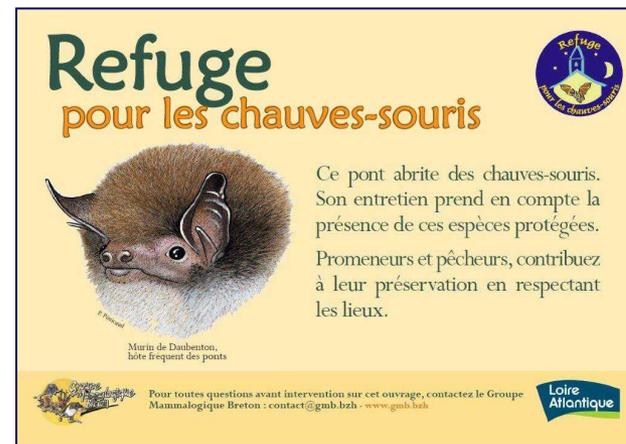
Opérations réalisées	Ouvrages concernés
Maintien de fissures	33
Cavités artificielles	4
Mise en place de gîtes	9
Ouverture de culées creuses	1

Intérêts

- Respect de la réglementation
- Implication des associations de protection de la nature dans nos travaux
- Coût faible des prestations

Mise en place du label « Refuge à chauve-souris »

- Nouvelle démarche engagée en 2017
- Permet de pérenniser les actions menées depuis 2011 et de valoriser l'action du Département en faveur des chauves-souris



Mise en place du label « Refuge à chauve-souris »

➔ Convention avec le GMB :

- Impose une gestion rigoureuse des ouvrages d'art en terme d'entretien
 - Limiter les visites
 - Autoriser l'accès aux médiateurs mammifères sauvages
 - Respecter les périodes de réalisation des travaux
 - Conserver les interstices
 - Consulter les spécialistes lors de travaux
 - Acquérir et installer des gîtes de substitution
 - Exclure produits toxiques
- Les ponts sont identifiés avec une plaquette





Merci de votre attention



Contact GMB: nicolas.chenaval@gmb.bzh